

Ce que nous avons entendu

« Ce programme doit refléter la légitimité des droits et des connaissances des Premières Nations – et faire comprendre clairement pourquoi les Premières Nations sont concernées par l'eau en premier lieu. »

Apprendre à connaître les collectivités et leurs pêches

- On comptait parmi les participants des collectivités avec et sans accords de contribution au titre de la Stratégie relative aux pêches autochtones.
 - L'une d'elles n'a pas signé d'accord cette année parce qu'elle estime que le programme n'a pas atteint son objectif de renforcement des capacités.
 - Une autre a reçu des fonds pour l'embauche d'un contrôleur à mi-temps chargé de compter les poissons pendant deux mois et demi, même s'il n'y avait pas d'accord.
- Les collectivités pêchent principalement le saumon rouge et le quinnat, et parfois le saumon rose ou le saumon de printemps. Par le passé, la pêche comprenait également la truite, le corégone, la morue-lingue et le coho.
 - La principale méthode de pêche est la pêche à l'épuisette, même si la pêche au filet maillant est parfois autorisée. Traditionnellement, une collectivité utilisait de multiples méthodes de pêche, y compris des fascines, mais celles-ci ont été supprimées dans le « Barricade Treaty ». *« Être limité à une seule méthode n'est pas bon. »*
- Les collectivités participantes font remarquer l'impact négatif des catastrophes environnementales sur leurs pêches, notamment la catastrophe de la mine Mount Polley et les incendies de forêt. *« Au cours des deux dernières années, nous n'avons pas eu de poisson à cause des incendies. »*
 - Certaines ont dit que des membres pêchent dans différentes zones parce qu'ils sont préoccupés par l'état de santé des poissons près des cours d'eau touchés par la catastrophe de la mine Mount Polley.
 - Quelques-unes souhaitent que le gouvernement fédéral concentre davantage ses efforts scientifiques sur les répercussions de ces événements sur les poissons et sur les rivières, les ruisseaux et les lacs. *« Nous dépensons des millions pour étudier l'océan, mais cet argent devrait être dépensé pour les rivières, là où il pourrait vraiment aider le poisson. »*
- Les collectivités participantes soulignent l'importance du rétablissement de l'habitat et des stocks de poissons par la mise en valeur des pêches, la surveillance environnementale et les études sur les effets cumulatifs.

Comprendre les besoins alimentaires, sociaux et rituels

« On avait fait un marché avec le saumon : les Premières Nations s'occupaient des lits et le saumon s'occupait des gens. »

- La plupart des collectivités participantes indiquent que les pêches vivrières ne répondent pas aux besoins des collectivités. « Nous avons été [touchés] par la réglementation pendant tant d'années que les gens ne reconnaissent plus le saumon comme une source de nourriture. » L'une d'elles a dit que 70 % de ses besoins ont été comblés cette année pour le saumon rouge, mais seulement 15 % pour le quinnat et 2 % pour le saumon arc-en-ciel.
- L'importance de répondre aux besoins alimentaires, sociaux et rituels des membres de la collectivité est primordiale pour les participants. « Quand notre peuple a faim de poisson, il mange n'importe quel poisson. » Quelques-unes ont reçu du poisson comestible de la part d'autres Nations lorsqu'elles ne pouvaient pas aller pêcher à cause des incendies de forêt.
- Plus d'une collectivité participante indique qu'elle ou un de ses membres a été pris en train de pêcher pour se nourrir. « Nous avons des aînés qui pêchent, peu importe ce que dit l'accord. Ils attrapent un poisson et le cuisent sur le feu au début de la saison en guise de cérémonie pour accueillir le poisson à la maison. »
- Une seule a dit que sa pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles se portait bien. Une autre a dit que l'année passée a été une excellente année pour ses membres qui ont pu « remplir leurs congélateurs pour un an ».
- Pour les collectivités participantes, le poisson joue un rôle clé dans la préservation de l'identité, de la culture et de la société de la collectivité. « La collectivité est très attachée à son droit de pêcher et de vendre du poisson. C'était sa monnaie à un moment donné. » Plus d'une collectivité a raconté des histoires de rassemblements familiaux pour pêcher et d'autres activités culturelles mettant en jeu le poisson – et toutes se sont dites préoccupées par l'impact de la diminution des stocks de poisson et des activités de pêche sur la culture des Premières Nations, surtout sur la participation des jeunes à la pêche. « Il faut que les jeunes continuent à pêcher, sinon la pêche va disparaître. »
- Une collectivité a fait remarquer qu'une partie du problème tient à la difficulté d'accéder au poisson dans les zones traditionnelles – et au fait que la délivrance de permis ne tient pas compte des connaissances traditionnelles. « Il s'agit davantage de savoir comment faire en sorte qu'un accord corresponde aux caractéristiques uniques de chaque Nation. Les moments où l'on peut pêcher sont dictés par la pluie, car on ne peut pas accéder au sentier s'il pleut. » Une autre a dit qu'il n'y avait pas beaucoup d'espace pour pêcher dans certaines zones à cause des pêcheurs récréatifs.

Comprendre les accords

« L'accord ne prévoit qu'un peu de travail pour obtenir des données de Pêches et Océans Canada. Il n'y a pas d'avantages à long terme. »

- Les collectivités participantes font remarquer que leurs accords financent principalement des activités de surveillance. « Nous effectuons une surveillance et un comptage de base, et nous consignons l'état du poisson. Ce sont les seules activités pour lesquelles nous recevons un financement. » Une collectivité dispose d'agents des ressources naturelles pour effectuer le travail de surveillance, tandis que d'autres disposent de techniciens sur le terrain.
- Une collectivité participante souhaite un accord significatif qui tient compte des frustrations de la collectivité et comprend un plan de pêche créé par la collectivité et conforme aux mesures de conservation. « Pourquoi n'avons-nous pas un programme de pêche au lieu d'un programme uniquement destiné à la soumission des données sur les prises? »
- Une autre souhaite que son accord soit fondé sur la pêche historique, et non sur la pêche pratiquée depuis les années 1980. « Nous avons l'habitude de pêcher 250 000 poissons, mais nous ne sommes désormais autorisés à pêcher que 20 000 poissons et nous n'en attrapons que 4 à 5 000. Le MPO nous pousse à enchâsser cette pratique actuelle : il veut conclure des accords fondés sur une faible abondance. »
- Une autre souhaite que l'accord permette la tenue d'activités cérémonielles, y compris l'ouverture des cérémonies de la saison de pêche, et donne aux aînés l'occasion d'enseigner aux jeunes comment découper, cuire le poisson, et expliquer les lois traditionnelles sur la pêche.

Comprendre les composantes techniques des accords

« Je pense que plus d'argent est dépensé pour la fermeture de la pêche que pour ce dont nous avons besoin pour apporter une solution. Nous avons besoin d'une vraie conversation sur ce qui doit être fait, qui le fera, et comment. »

- Chaque collectivité participante contribue aux activités de surveillance des prises et des espèces, même si ces activités ne sont pas actuellement financées par le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Certaines mènent également des activités de surveillance des espèces en péril et de collecte de données, comme la surveillance des fermetures de pêches au saumon arc-en-ciel et au saumon rouge.
- Certaines collectivités ont des barrières de dénombrement, des compteurs Didson et d'autres équipements techniques. D'autres veulent que cet équipement technique puisse servir à plus de projets.
- Plusieurs remettent en question la valeur des données recueillies, car le Ministère ne communique pas la façon dont elles sont utilisées. « L'ensemble des données est "détenu" par le MPO, de sorte que les avantages ne sont pas clairs et unidirectionnels. » Certaines s'interrogent également sur la valeur des activités de

surveillance parce qu'elles n'en voient pas les avantages pour les poissons.
« *Cela n'offre que deux emplois à temps partiel.* »

- On appuie fortement le financement de la restauration de l'habitat et des espèces par l'entremise du programme et l'idée que les Premières Nations dirigent cette activité. « *Nous avons les connaissances nécessaires pour assainir les ruisseaux. Le MPO n'a pas besoin d'avoir le contrôle.* »
- La plupart des collectivités participantes souhaitent également participer davantage à l'évaluation des stocks et à d'autres activités scientifiques et techniques, dans la mesure où les résultats de ces activités sont utilisés par le Ministère au profit de la ressource. Certaines sont frustrées par le fait que les préoccupations exprimées au cours des appels techniques auprès du Ministère ne sont pas prises en compte. « *La saison est finie et rien ne se passe. Comme si ce n'était que de simples paroles.* »
- Quelques collectivités participantes sont en faveur d'un soutien accru du Ministère à la recherche sur les eaux intérieures, au lieu de son intérêt actuel pour les zones marines. « *Il y a une absence totale de mise en valeur des cours d'eau – nous avons besoin de travaux axés sur les rivières et les ruisseaux. Nous pouvons régler les problèmes dans ces domaines.* » La recherche sur la qualité de l'eau bénéficie également d'un certain soutien.

Cogestion

« *Aucune des politiques écrites ne parle de cogestion. Ils ont toujours le contrôle de la répartition des ressources, de la mise en application et de la science.* »

- Les collectivités participantes souhaitent participer à la cogestion et à la prise de décisions en collaboration, mais elles considèrent également l'autogestion des ressources dans leurs territoires comme un objectif final. Cela inclut le contrôle total des activités techniques, telles que la collecte de données et l'évaluation des stocks. « *La collaboration devrait être un moyen plus rentable de gérer une pêche.* »
 - Certaines remettent en question la volonté du Ministère de conclure des ententes de cogestion avec les Premières Nations. « *La culture au sein du MPO fait qu'il est impossible d'avoir une entente de cogestion.* »

Comprendre les composantes économiques des accords

- Quelques collectivités participantes ont souligné l'incohérence des accords de contribution au titre de la Stratégie relative aux pêches autochtones en ce qui concerne la vente du poisson de subsistance, certaines Nations étant autorisées à le faire, d'autres non. « *Chaque Première Nation a le droit de pratiquer la pêche commerciale.* »

Comprendre les relations

« *Nous avons un accord depuis au moins 10 ans, mais il n'y a aucune relation avec le MPO.* »

- Les relations des collectivités participantes avec Pêches et Océans Canada varient de très bonnes ou assez bonnes à médiocres ou inexistantes. Par exemple :

- Une collectivité entretient une relation de travail étroite avec une gestionnaire des ressources. *« Elle s'efforce d'écouter et d'être là. Elle est amicale, ouverte, coopérative et prête à apprendre. »*
- Une autre a organisé une pêche de protestation cette année pour exprimer son insatisfaction à l'égard de son accord de contribution au titre de la Stratégie relative aux pêches autochtones. *« Quand j'ai commencé, il était très clair qu'il y avait des tensions entre la collectivité et le MPO à propos du saumon. Pour ce qui est des réunions communautaires, le taux de participation le plus élevé que j'ai vu était celui de la réunion avec le MPO. »*
- Certaines collectivités participantes collaborent à des activités dirigées par leur groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques (nettoyage des cours d'eau) ou participent à des partenariats avec des groupes locaux, comme des installations de mise en valeur. Par exemple, avec l'aide de son groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques, une collectivité est en mesure d'effectuer des activités de surveillance des contaminants et d'autres activités de surveillance environnementale.
 - On souhaite que les Premières Nations collaborent davantage aux activités des bassins hydrographiques, de la côte jusqu'à l'intérieur des terres.
- Les collectivités participantes n'ont pas déclaré avoir de relation avec le personnel des Sciences ou de Conservation et Protection du Ministère. Certaines veulent que les agents des pêches appliquent les règles de conservation aux grandes industries et au développement. D'autres veulent que les gardes-pêche s'occupent de la surveillance et de l'application de la loi dans leurs communautés. *« Nous voulons des gardiens communautaires qui font de la surveillance selon leur culture, pas selon le programme du MPO. »*
- Quelques-unes soulignent le besoin d'une plus grande représentation des Premières Nations aux postes gouvernementaux. *« Récemment, il y a eu une vague d'embauche, mais ils n'embauchent pas d'employés des Premières Nations. »* L'une d'elles estime également que le personnel du Ministère a besoin de plus de séances de formation ou d'information sur la façon de reconnaître pleinement les droits et titres des Premières Nations.

Améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

« Nous n'avons pas besoin que le MPO nous aide à pêcher pour nous nourrir; nous avons besoin d'aide pour devenir des gens habilités, compétents et éduqués qui peuvent gérer les pêches par eux-mêmes. Le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones nous exclut d'une véritable gestion. »

- Selon les collectivités participantes, la façon la plus importante dont le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones peut être amélioré est de concentrer le financement sur les activités qui permettront de restaurer l'habitat du poisson et de reconstituer les stocks de poisson.
- Il existe également un large consensus pour que le savoir autochtone soit intégré dans la conception du programme et apparent dans les décisions de gestion des

pêches. *« Peu importe leur travail, il a des répercussions sur les membres des Premières Nations dans leurs collectivités. Je veux que le personnel du MPO s'approprie ses choses en comprenant les histoires et les valeurs de la communauté. »*

- Les collectivités participantes veulent que le programme et le Ministère démontrent la priorité des droits des Premières Nations lorsqu'il s'agit de décisions ayant une incidence sur l'accès au poisson à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Pour quelques collectivités, cela signifie l'élimination de la gestion groupée. Pour d'autres, cela signifie que les Premières Nations contrôlent les activités techniques et de gestion afin de s'assurer que les collectivités tirent réellement profit de ces activités. *« Nous sommes prêts à dépenser d'énormes sommes d'argent, mais que se passera-t-il si nous attrapons jusqu'à un million de poissons par an et qu'ils les donnent à la pêche commerciale? »*
 - Une collectivité pense également que la pêche de subsistance devrait l'emporter sur la conservation à certains moments. *« La collectivité devrait avoir assez de poissons à tout moment de l'année. »*
- Quelques collectivités participantes souhaitent que le financement du programme serve à éduquer le public au sujet des pêches des Premières Nations et de leurs activités de conservation et de rétablissement de ces pêches. *« Un programme de sensibilisation et d'éducation devrait faire partie de la SRAPA. Beaucoup de gens ne comprennent pas notre pêche et demandent pourquoi les Premières Nations ont tout le poisson gratuitement. »*

Évaluer les réussites

« S'il n'y a pas d'augmentation des fonds dans le temps, à quoi bon parler de ce programme? »

- Les collectivités participantes ont partagé un certain nombre de façons de mesurer le succès du programme. Par exemple :
 - « Combien de poissons de plus par an y a-t-il dans les ruisseaux, dans nos congélateurs et sur les séchoirs? »*
 - « Notre capacité à répondre aux problèmes de pêche et d'eau selon les lois du pays. »*
 - « La satisfaction des peuples des Premières Nations : suffisamment de saumon pour tous, une forte culture du saumon, la revitalisation de l'identité et des traditions liées au saumon et l'intégration des droits de notre communauté sur son territoire. »*

Compétences et besoins de formation

- Les collectivités participantes sont en faveur d'une formation plus technique pour les employés et les travailleurs saisonniers qui participent aux activités de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Par exemple, une collectivité souhaite que la formation permette de comprendre les processus scientifiques et décisionnels du Ministère. En même temps, elles veulent que le personnel du Ministère reçoive une formation sur les pratiques des Premières Nations, les protocoles traditionnels et l'éducation afin de comprendre leur valeur et de s'en servir.

Programme des gardes-pêche autochtones

- Les collectivités participantes veulent davantage de contrôleurs des prises et des pêches et plus de pouvoir pour faire respecter les règles de pêche. *« Même si nous avons notre propre programme de brigadiers, il ne répondrait pas aux besoins de la collectivité sans la capacité de surveiller les activités illégales. »*
- Une collectivité veut que le programme soit axé sur l'éducation communautaire. *« Nous avons seulement besoin de savoir quand la pêche au saumon rouge est fermée, mais les avis sont trop minimes et juste affichés. Ils devraient être distribués sur les lieux de pêche. »*